

A NOTER**SOIREE****CABARET**

à

ARCACHON**LE****15/03/2008****A NOTER****SEJOUR****PRAMOUSQUIER****DU 08 AU 12****MAI 2008****Date à
retenir****RAPPORT****EXPERTISE****NATIONALE****SUR****CRESCENDO 2****EN CCE****LE****13 MARS 08****DECLARATION FORCE OUVRIERE EN OUVERTURE DE SEANCE**

Force Ouvrière prend acte du nouveau calendrier d'attribution des MSI, tout en estimant que le compte n'y est pas pour les salariés et réclame toujours que la mesure salariale générale ne soit pas déduite des MSI.

De plus FO LCL souhaite qu'une concertation ait lieu avec l'ensemble du personnel avant la mise en place de l'harmonisation des horaires prévue en juillet 2008.

Force Ouvrière exige toujours le retour à des conditions de travail décentes à LCL.

Enfin FO LCL, dans le cadre des CHS CT du Sud Ouest, a décidé de suspendre les discussions en attendant le résultat de l'expertise nationale sur les conditions de travail qui sera dévoilé le 13 mars 2008 en CCE.

PRESENTATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT « CRESCENDO II »

La suite de l'information sur le plan de développement Crescendo 2 a été présenté en CE le 05 Mars 2008. Ce plan doit nous expliquer comment se développer avec un effectif en diminution de plus de 12%.

Force Ouvrière repousse évidemment cette politique qui accentue la dégradation des conditions de travail et du service rendu à nos clients.

Ce plan s'articule dans sa présentation sur trois axes :

Optimisation du maillage réseau :

Mis à part la poursuite à outrance de l'automatisation des agences et l'ouverture de distributeurs hors site, la direction n'a déterminé qu'une seule zone de développement : la DR GIRONDE.

UNE SEULE ouverture d'agence, comment développer LCL ? comment maintenir nos parts de marché ?

Par contre la Direction informe le CE qu'elle a mis à l'étude la fermeture d'environ 10 agences.

Force Ouvrière ne peut cautionner la fermeture d'agences dans le cadre d'un plan de développement. Malgré de nombreuses questions la Direction ne veut donner aucun détail sur ces fermetures d'agences. Les élus **Force Ouvrière** ne pourront accepter longtemps ce silence. La Direction a bien précisé que le nombre de 10 n'inclut pas les bureaux périodiques.

Force Ouvrière ne comprend pas où se trouve la notion de « développement » dans ce projet et dénonce un plan de « rigueur et de restriction ».

Création de deux nouveaux métiers :**L'attaché commercial :**

Ce poste sera créé dans les agences à automatiser d'au moins 5 UTP et agences déjà automatisées de plus de 7 UTP.

En 2008, 10 postes d'attachés commerciaux seront créés dans 9 agences. La direction va nous donner le détail des agences concernées.

L'attaché commercial en plus de l'accueil devra vendre des produits simples.

FO LCL a alerté la Direction sur le nombre déjà réduit de Conseillers d'accueil et sur les moyens mis à leur disposition pour leur permettre de vendre (temps commercial réel, bureau etc...).

La mission dévolue aux attachés commerciaux ne doit pas être exempt de moyens.

Le conseiller immobilier :

Ce poste sera, après étude, opérationnel d'ici 2010 dans 5 agences (Bordeaux, Mérignac, Mont de Marsan, Pau et Angoulême).

Pas de Fonds de commerce, Il sera en appui sur des dossiers complexes et traitera tous les projets immobiliers issus de prospects.

Harmonisation des horaires des agences :

La Direction souhaite développer la durée hebdomadaire de travail sur 4,5 jours et avoir une plage horaire journalière commune à savoir : 8h30/17H30 ou 9H/18H.

FO LCL a dénoncé le manque de concertation avec les salariés de LCL et souhaite que la Direction demande l'avis aux personnes concernées.

Force Ouvrière se propose donc de vous interroger très prochainement afin de faire connaître à la Direction votre avis sur la question.

Sur demande de **Force Ouvrière**, la Direction a d'ailleurs précisé qu'aucune décision définitive n'était prise dans ce domaine.

LES UAC

Sur l'insistance de Force Ouvrière, qui considère que les informations en CHSCT sur la DSCF doivent aussi être données au CE, la Direction a apportée au Comité d'Etablissement une information sur la contribution de la DSCF au plan de développement.

Une date approximative pour le changement de métier (numérisation) à l'UAC de Poitiers a été donnée : Fin 2008/ Début 2009.

CONVENTION DE LYON LE 26 MARS 2008

Force Ouvrière interpelle la Direction sur l'organisation et les conditions du convoiage du personnel invité à la Convention Crescendo 2 à Lyon prévue le 26/03/2008.

D'une DR à l'autre, les organisations sont très différentes mais toutes causes de désagréments. Certains vont faire l'aller/retour en bus en 1 jour, d'autres toujours en bus sur 3 jours etc....

Voici les précisions apportées par la Direction suite à l'intervention des élus FO LCL du Sud Ouest :

Le personnel est convié à cette réunion et non convoqué. Il n'y a donc aucune obligation.

Le moyen de locomotion proposé dans chaque DR, est bien une proposition. Chaque invité est libre en accord avec son Directeur de Région de modifier son moyen de transport.

FORCE OUVRIERE a émis des doutes quant à l'organisation « aventureuse » de cette expédition et des conditions de sécurité (distances, fatigue...).

PROCHAIN CE : 18 & 19 MARS 2008

VOS ELUS FO LCL AU COMITE DU SUD-OUEST

| | | | | | |
|-----------------|----------------|----------------|----------------------|----------|----------------|
| Eric DUCAP | Pau | 06 31 85 24 42 | Francine BEAUFRETON | Poitiers | 06 84 54 81 37 |
| Gilbert BAUDET | Poitiers | 06 19 84 08 63 | Jean Claude LECLERCQ | Bordeaux | 06 22 04 20 55 |
| Robert CURIDA | Bordeaux | 06 73 41 51 00 | Anne Marie NUYTENS | Bordeaux | 06 31 74 52 06 |
| Christian DUPUY | Mont de Marsan | 06 77 46 52 37 | Joëlle QUERIAUD | Poitiers | 06 71 84 69 60 |

Coordonnateur Syndical Régional FO-DESO : Dominique CANEVET - Angoulême - 05 45 97 43 50 - 06 80 06 25 85
Représentant Syndical FO auprès du CE : Jacques REIX - Limoges - 05.55.11.45.41 - 06.85.02.61.57